



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**

Le **29 mars** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCATION :
23/03/23

DATE DE PUBLICATION :

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE :
PRESENTS
VOTANTS

17
15
15

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Laurence BARTHELEMI(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT (+1), Pascal FRANCK, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Nicole JAMET, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes représentées : Madame Marie-Claude CRESPIN représentée par Mme Dominique DE GOUSSENCOURT, madame Catherine GAUTIER représentée par madame BARTHELEMI.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 A L'ASSOCIATION VEXIN INSERTION EMPLOI SOLIDARITE (VIES)

VU l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU le protocole d'accord signé le 02 juin 1997 avec l'AES (Association Emploi Solidarité) implantée sur la commune depuis 1996, au Centre Social Municipal ;

VU le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2021 statuant sur la fusion de l'association AES avec l'association VIE, devenant Vexin Insertion Emploi Solidarité (VIES) et le maintien de la continuité des actions d'AES comme l'accueil et l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi, en vue de faciliter leur insertion professionnelle ;

VU les nouveaux statuts de l'association VIES qui prévoient que les adhérents sont des membres de droit, c'est-à-dire des personnes de droit public, essentiellement des collectivités situées sur le territoire de l'association et avec lesquelles une convention de mise à disposition du personnel est signée ;

VU le vote du budget primitif 2023 à cette même séance ;

CONSIDERANT que l'association adhère au programme départemental d'insertion pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein d'une association intermédiaire ;

CONSIDERANT la nécessité de participer à l'action menée par VIES en direction des mérysiennes et mérysiens en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;

CONSIDERANT l'implication de l'association dans la vie communale ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention 2023 présenté par l'association ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à LA MAJORITE,**

APPROUVE le versement à l'association VIES d'une subvention annuelle de 3 000 € (trois mille euros) pour l'année 2023.

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

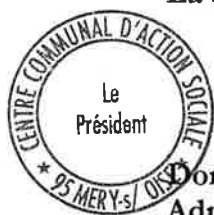
DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2023, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 30 mars 2023

La Secrétaire de séance



Dominique DE GOUSSENCOURT

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS

Le Président,



Pierre-Edouard EON
Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise